

UEMA de Bonnières -sur-Seine



Livret d'Accueil

ANNEXES :

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTES DES PERSONNES ACCUEILLIES

CHARTRE ASSOCIATIVE RELATIVE A LA BIENTRAITANCE ET AU QUESTIONNEMENT ETHIQUE

DESIGNATION D'UNE PERSONNE QUALIFIEE + ARRETE et ANNEXE

■ UEMA

Groupe scolaire Albert Anne Pace de la libération 78 Bonnières-sur-Seine

Tél : 01 30

dispositifs@apajh-yvelines.org www.apajh-yvelines.org

L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, gérée par l'APAJH Yvelines, émane du troisième plan autisme et d'une instruction interministérielle du 13.02.2014, modifiée par la circulaire de 2016 qui est assortie au cahier des charges des UEMA.

L'UEMA est implantée au sein de l'école primaire du Groupe Albert Anne dans lequel se trouvent deux classes maternelles sur la commune de Bonnières-sur-Seine. Elle accueille 7 enfants de 3 à 6 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme.

Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé.

L'Education nationale met à disposition un enseignant spécialisé.

Ce dispositif offre une modalité de scolarisation à des élèves d'âge de maternelle avec TSA.

Il offre une unité de lieu et de temps et des interventions pédagogiques, éducatives, thérapeutiques se référant aux Recommandations des Bonnes pratiques de l'HAS.

Cet accompagnement précoce, personnalisé et coordonné permet à chaque élève de développer ses compétences, ses autonomies et favorise la structuration de ses apprentissages scolaires.

PLAN D'ACCES

A partir de la gare de Mantes
Prendre la ligne J et descendre à
Bonnières.
ou prendre le Bus 2A et descendre à
gare routière. Place de la Libération



En voiture :

A13 en direction de Bonnières-sur-Seine.

Prendre la sortie en direction de Bonnières-Centre et quitter A13. Continuer sur Rue Thiers. Prendre D37 en direction de Rue de Thy le Château.

Conditions et modalité d'admission...

- Etre âgé de 3 ans à l'entrée en UEMA
- Etre porteur d'un Trouble du Spectre de l'Autisme diagnostiqué ou en cours de diagnostic

- Détenir une notification d'orientation de la MDPH mentionnant l'UEMA
- Résider à proximité de Bonnières dans un rayon de 15 km dans le département des Yvelines

L'admission est prononcée par une commission dédiée à laquelle participent des professionnels de la MDPH, de l'Education nationale, de l'Agence Régionale de Santé et de l'APAJH Yvelines.

L'admission concerne une cohorte de sept enfants âgés de 3 ans et qui auront 6 ans à l'issue du cycle des trois années.

Une rencontre est proposée à l'enfant et sa famille ou son représentant légal avec la Directrice à l'UEMA. Une visite de l'UEMA est proposée après une présentation des missions, du fonctionnement de l'UEMA et de son équipe.

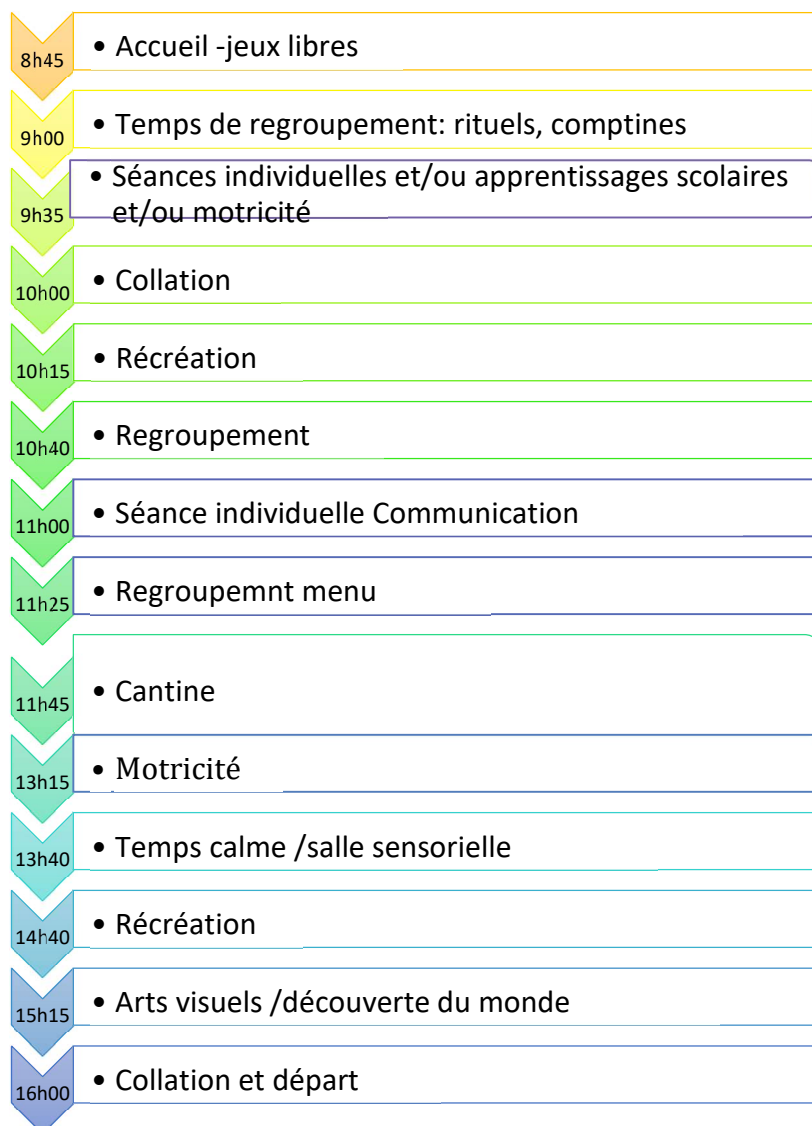
Dans le cadre de l'admission, un référent éducatif est désigné qui sera chargé de recueillir les habitudes de vie quotidienne de l'enfant et sera l'interlocuteur de la famille notamment par le biais du cahier de liaison.

L'admission donne lieu à la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) qui définit les droits et devoirs de chaque partie, c'est-à-dire le représentant légal de l'enfant et la directrice de l'UEMA.

Le fonctionnement et les horaires de l'UEMA :

- L'UEMA est ouvert 210 jours par an du lundi au vendredi.
- Un calendrier vous sera remis à la rentrée de septembre.
- Les horaires des lundis, mardis, vendredis sont : 8h45 à 16h15 ☐
Les jeudis : 08h45-14h45

Journée type:



- Il sera proposé des temps de **guidance parentale les mercredis entre 9h et 12h** à raison de deux fois par mois en moyenne, en fonction des besoins. Ces temps seront aussi proposés lors des congés scolaires.,
- Quatre samedis seront travaillés dans l'année par les professionnels dont certains permettront des rencontres avec les familles.
- Le secrétariat est joignable du lundi au jeudi de 9h à 17h et de 9h à 16h30 le vendredi.
- **En cas d'absence** de votre enfant (maladie, consultations médicales ou autres motifs), il est impératif de prévenir les éducatrices, le secrétariat et les chauffeurs de taxi.

Les locaux:



l'école maternelle.

- ❖ L'UEMA occupe une salle de classe au rez-de-chaussée de l'école primaire et un ancien appartement de fonction, au premier étage. Des aménagements ont permis d'avoir à disposition une petite cuisine, une salle sensorielle, une salle d'activités et un petit espace qui sera ponctuellement un espace de travail pour la Directrice et un espace pour l'équipe pour recevoir les familles.
- ❖ Des toilettes et une douche sont en place pour les enfants.
- ❖ Des toilettes pour l'équipe.
- ❖ La récréation aura lieu dans la cour de

Les enfants sont assurés par le contrat d'assurance MAIF de l'UEMA.

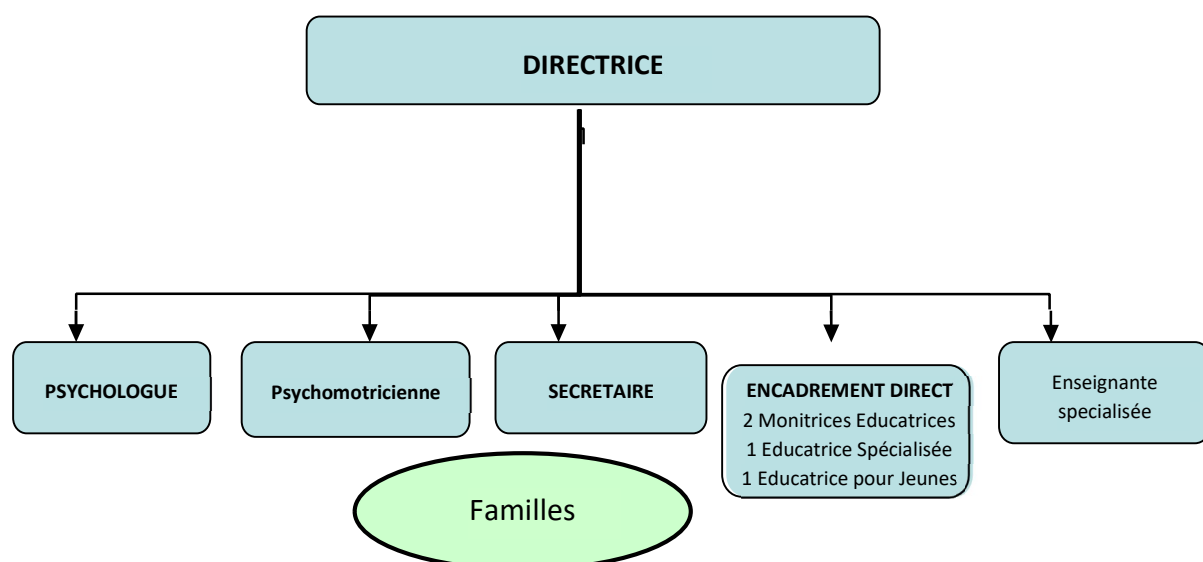
MAIF

Immeuble central gare
5 bis Place Charles de Gaulle
78180 Montigny le Bretonneux

Numéro de l'assurance : 4522235K

L'équipe de l'UEMA :

L'UEMA est composée d'une équipe pluridisciplinaire.



Que propose l'UEMA ?

Un accompagnement scolaire :

- ❖ Enseignement spécialisé dispensé par un professeur des écoles de l'Education Nationale.
- ❖ Enseignement relevant du programme attendu en maternelle **Complété par un accompagnement socio-éducatif :**
- ❖ Accompagnement éducatif dès l'arrivée à l'école, en récréation, sur le temps des repas, sur les temps d'inclusion, lors des sorties.
- ❖ Mise en place d'outils et aides spécifiques (TEACCH, ABA, classeur de communication PECS ...)
- ❖ Aménagement du domicile
- ❖ Guidance parentale
- ❖ Inclusion au centre de loisirs, au périscolaire **Un accompagnement rééducatif :**
- ❖ Prises en charges psychomotrices
- ❖ Prises en charge orthophoniques
- ❖ Soutien psychologique
- ❖ Guidance parentale
- ❖ Un accompagnement pour aborder la sortie de l'UEMA



Chaque enfant bénéficie d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** prenant en compte ses besoins socio-éducatifs et ses ressources.

Un emploi du temps individuel sera remis à l'admission de votre enfant.

Emploi du temps pouvant évoluer au fil de l'année au regard des progrès de votre enfant et des ajustements du projet scolaire et du projet médico-social.



Le **Projet Personnalisé d'Accompagnement** prend en compte les Recommandations des Bonnes pratiques Professionnelles de l'ANESM et de l'Haute Autorité Santé et vise l'amélioration :

- De la Communication grâce au développement du langage et de la parole
- De l'amélioration des relations sociales et des habilités sociales (créer du lien de façon adaptée, comprendre les codes sociaux les approprier les utiliser...)
- Du développement des fonctions cognitives (attention, concentration, mémoire.)
- Du développement du domaine sensoriel et moteur (identifier ses ressentis, les comprendre ...)
- Du domaine somatique
- Du développement des autonomies quotidiennes.
- Du développement, de la diversification de ses centres d'intérêt □ D'encourager le comportement d'élève

Le PPA est revu a minima, une fois par an.

Les compétences et l'expertise familiale sont sollicitées tout au long de ce parcours de trois années.

En quoi consiste la guidance parentale proposée ?

La guidance technique déclinée auprès des parents, en rendez-vous à l'UEMA ou au domicile, par l'équipe médico-sociale, a pour finalité d'aider les parents et les proches, à s'approprier les techniques spécifiques : TEACHH, ABA, PECS, utilisés à au sein de l'UEMA auprès de l'élève pour favoriser le développement de ses compétences et de ses autonomies.

Les techniques développées en classe nécessitent d'être transposées à la maison car elles participent à la structuration cognitive, sensorielle, langagière de votre enfant.

C'est pour cette raison que la semaine de sensibilisation est proposée aux familles et aux professionnels afin de partager ce moment de sensibilisation et d'informations.

Cette guidance vise ainsi à soutenir les parents, les proches en consolidant les postures, les attitudes éducatives, favorables et les plus adaptées pour leur enfant.

Cette guidance vise à les aider pour mieux comprendre les comportements de leur enfant, notamment les comportements problèmes et y répondre.

Un carnet de liaison est mis en place pour faire le lien entre la famille, l'équipe de l'UEMA et l'école ainsi qu'une feuille de bilan de journée. Il sera demandé à chaque famille de les lire, les remplir et de les signer quotidiennement.

Comment se rendre à l'UEMA ...

Le mode de transport est laissé au choix de la famille : véhicule personnel, taxi... Une demande doit être faite auprès de IDF Mobilité pour en bénéficier. Le coût du transport est pris en charge par la Région.



Comment s'inscrire à la cantine ?

Les repas sont fournis par la cantine de l'école après une inscription de la directrice de l'UEMA auprès du service dédié à la mairie. Le tarif du repas sera le même que celui appliqué aux élèves résidant à Bonnières.

Si votre enfant bénéficie d'un régime spécifique, il sera nécessaire de le faire savoir au médecin scolaire pour qu'il bénéficie d'un protocole spécifique à ce sujet.

Les repas seront pris dans les premiers temps, au sein de l'UEMA qui bénéficie d'une petite cuisine et d'un espace qui le permet.

La participation des familles et / ou des représentants légaux :

- Le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant est construit en lien avec la famille et/ou le représentant légal :
 - Le projet initial mis en œuvre est évalué avec l'équipe pluridisciplinaire en réunion de synthèse à partir des observations, de la connaissance de l'enfant, de ses besoins et de ses compétences et au regard des objectifs scolaires et éducatifs visés, au moins une fois par an.
 - Une proposition de PPA est faite à la famille et/ou son représentant légal dans le cadre d'un rendez-vous d'avenant. Il est validé ensemble, six mois après l'admission puis annuellement.
- Des réunions collectives sont proposées à raison de deux par an, en présence de l'équipe de l'UEMA.

Elles permettent de présenter les axes de travail de l'équipe, d'échanger autour des évolutions des enfants. Certaines réunions peuvent être à thème, animées par des intervenants extérieurs ou les professionnels.
- La participation des familles est sollicitée au sein de *cafés des parents* 2 à 3 fois par an, animés par la psychologue voire co-animés avec une collègue.

L'Information et les recours des usagers ...

Toutes les données détenues par le service sont soumises aux règles de confidentialité et leur traitement informatique est soumis aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les parents ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives concernant leur enfant ou eux-mêmes.

La direction de l'UEMA a par ailleurs une obligation de protection vis-à-vis des enfants. L'équipe peut être amenée à signaler aux autorités compétentes toute information préoccupante. La cellule des informations préoccupantes reçoit les signalements et peut mettre en place des actions (elle peut demander une évaluation au PAT ou/et au Territoire d'Action Sociale).

Une [commission relative à la Bienveillance](#) a été mise en place trimestriellement par l'APAJH Yvelines pour ancrer et faire vivre la démarche relative à la Bienveillance au sein des établissements et services de l'association et pouvoir évoquer anonymement des situations rencontrées par des usagers, des professionnels, des bénévoles ou des familles. Le but étant de viser le mieux agir lorsqu'un acteur est confronté à une situation de maltraitance.

La [personne qualifiée](#) peut être sollicitée en cas de conflit avec l'UEMA. L'Agence régionale de Santé peut fournir la liste de ces personnes et leurs coordonnées.

La démarche qualité

L'UEMA est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette démarche est contingente d'une évaluation interne et externe réalisée à intervalles réguliers respectivement tous les 5 ans et 7 ans.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique associative de l'APAJH Yvelines.

Les partenaires de l'UEMA

- La MDPH
- L'ARS
- L' Education Nationale
- La Mairie de Bonnières-sur- seine et ses agents
- L'école Maternelle et son équipe
- L'école primaire qui accueille l'UEMA.
- Les Etablissements ou Services Spécialisés (IME, SESSAD...)
- Les services sanitaires (CMP, CAMSP, plateformes diagnostics ...)
- Les médecins et les paramédicaux libéraux
- Le service IDF Mobilité
- Les Centre de Loisirs des communes des enfants
- Les séjours de répit

Pour la rentrée

Une rentrée progressive s'effectuera pour votre enfant qui sera accueilli dans un premier temps, par demi-journée ou journée en fonction de l'emploi du temps remis par Mme Warin au sein de l'école Albert Anne.

Vous pourrez accompagner votre enfant dans sa classe et rester un petit moment avec lui.

Si votre enfant a un doudou, une tétine, il pourra l'apporter en classe.

Nous vous demandons de prévoir **un paquet de couches, des lingettes, une tenue de rechange avec un sac plastique et un tablier de peinture.**

Nous vous demandons de fournir une boîte de mouchoirs ainsi que des gâteaux et compotes à boire pour permettre à vos enfants de prendre une collation le matin et un goûter dans l'après-midi. Il sera utile de **renouveler ces stocks régulièrement.**

Merci de bien vouloir noter toutes les affaires de votre enfant (nom et prénom).

Il est important de nous remettre les papiers administratifs suivants :

- **Assurance scolaire** individuelle
- **Fiche de renseignements remplie et actualisée en cas de changement**
- **Autorisation tierce personne si une autre personne que vous vient chercher** votre enfant à l'école ou au taxi.

Dates importantes congés scolaires 2022 :

- Printemps
- Été
- Toussaint
- Noël

L'équipe médico-sociale poursuit ses interventions sur les congés de Printemps, de Toussaint et de Noël.

Quatre samedis par an sont travaillés.